

LIVRET D'ACCUEIL INTERIMAIRE A LA SECURITE



SMARTT-LCO TRAVAIL TEMPORAIRE

86 B rue de Picpus – 75012 PARIS

01 60 70 07 32 – www.smarttlco.fr

VOTRE SÉCURITÉ – NOTRE PRIORITÉ

BIENVENUE

Nous avons toujours attaché une attention particulière au développement personnel de nos salariés au sein de nos agences et cela passe avant tout par la sécurité...

Afin que votre mission se déroule dans des conditions optimales, vous trouverez dans ce livret toutes les informations à connaître concernant le fonctionnement de SMARTT LCO ainsi que les règles de sécurité à respecter.

En cas de besoin, n'hésitez pas à nous demander conseil au 01.60.70.07.32 ou au sein de l'entreprise utilisatrice qui vous accueille.

Rapprochez-vous du responsable de la sécurité ou de l'un des membres du CSE ou responsable QSE de l'entreprise.

Continuons à travailler ensemble main dans la main afin de faire fructifier votre carrière.

Bonne mission,

L'équipe SMARTT LCO



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

NOS AGENCES

Nos agences de travail temporaire sont spécialisées dans les métiers du BTP.

Nous attachons une importance extrême à la qualité du service proposé et au suivi de nos intérimaires tout au long de leurs missions.

BUREAU ADMINISTRATIF

ouvert tous les jours

01.60.70.07.32 – smartt.lco@gmail.com

86b rue de Picpus – 75012 PARIS

Où se gère tout l'administratif – nous traitons toutes les demandes par téléphone et mail.



www.smarttlco.fr

BUREAU DE RECRUTEMENT

ouvert de 10h-12h // 14h-17h

86b rue de Picpus – 75012 PARIS

Pour la réception de nos intérimaires et la délivrance des EPI, accueil formation.

Vous trouverez ici l'ensemble des informations importantes dont vous allez avoir besoin.

En les suivant et en les respectant, votre mission se passera dans les meilleures conditions.

Nous restons à votre disposition afin d'obtenir des explications plus précises.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LE CONTRAT

À chaque mission effectuée pour SMARTT LCO, vous recevrez un contrat de travail en deux exemplaires. Le 1er exemplaire est à nous retourner dûment signé dès réception, par courrier chez SMARTT LCO au 191 rue St Merry – 77300 FONTAINEBLEAU ou encore par email à l'adresse suivante : smartt.lco@gmail.com
Le second est à conserver par vos soins sans limitation de durée.

LA VISITE MEDICALE

Deux possibilités s'offrent à vous:
Votre attestation a moins de 2 ans et est en cours de validité. Merci de nous faire parvenir une copie du certificat d'aptitude.

Votre attestation a plus de 2 ans. Vous serez prochainement convoqué pour passer une nouvelle visite médicale.

LE RELEVÉ D'HEURES

Le traitement des heures est entièrement dématérialisé en lien avec l'entreprise dans laquelle vous êtes détaché. Sauf exception vous n'avez pas à gérer ce pan de la mission. Sinon une feuille nominative vous sera délivrée, qui devra être dûment remplie, tamponnée et signée par le responsable du chantier, puis transmise par mail chaque semaine.
Petit rappel : Pas de feuilles d'heures = pas de paie, pas d'acompte.

LES ACOMPTES

Vous pouvez en faire la demande auprès de l'agence administrative par téléphone au 01.60.70.07.32 ou par mail smartt.lco@gmail.com.
Ces s'acomptes, s'entendent hors P.A.S, heures d'intempéries ou jour férié.

LES RETARDS ET AUTRES ABSENCES

En cas de retard, merci d'avertir impérativement l'entreprise utilisatrice et le commercial qui s'occupe de vous chez SMARTT LCO

LES INDEMNITES (IFM/CP)

Les Indemnités Compensatrices de Congés Payés correspondent à 10% de votre salaire brut ainsi que les Indemnités de Fin de Missions, elles sont payées tous les mois. Si vous souhaitez qu'elles soient versées en fin de contrat merci de prendre contact avec nous au 01.60.70.07.32.

NB : En cas de renouvellement, les Indemnités de Fin de Missions (10%) sont versées à la fin du renouvellement de contrat.

Les Indemnités de Fin de Missions (10%) ne sont pas dues en cas d'abandon de mission ou d'embauche en CDI (Art. L.124.4.4 du Code du Travail).

LE BULLETIN DE PAYE

Vous êtes rémunéré le 15 du mois suivant par virement bancaire.
N'omettez pas de nous envoyer votre R.I.B. Votre bulletin de paie vous est adressé par courrier le jour du virement à votre domicile. Si vous souhaitez le récupérer en agence le jour-même, merci de nous prévenir au préalable.
=> Si le 15 du mois tombe un samedi, la paie est virée le vendredi d'avant.
=> Si le 15 du mois tombe un dimanche, la paie est virée le lundi suivant.
EN FONCTION DES BANQUES, LE VIREMENT PEUT PRENDRE jusqu'à 72H

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LA RGPD

Le règlement général de protection des données (RGPD) est un texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union Européenne. Il est entré en application le 25 mai 2018.

Le RGPD s'inscrit dans la continuité de la Loi française Informatique et Libertés de 1978 établissant des règles sur la collecte et l'utilisation des données sur le territoire français. Il a été conçu autour de 3 objectifs :

renforcer les droits des personnes

responsabiliser les acteurs traitant des données

crédibiliser la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données.

Nous garantissons la sécurité des données de chacun de nos candidats et salariés. Pour ce faire, nous vous donnons systématiquement accès à notre charte RGPD pour définir votre consentement, par email, courrier, sur notre site internet www.smartttlco.fr ou en agence

• LIEN VERS LE CONSENTEMENT



LA CARTE BTP

Celle-ci est obligatoire depuis 2017 pour chaque intérimaire travaillant sur un chantier. Elle est valable 5 années dans toutes les sociétés d'intérim, et aucune mission ne pourra vous être proposé sans présentation de celle-ci.

Il faut bien noter que c'est la **nature des travaux exécutés** qui est prise en compte pour définir l'obligation de détention de la carte, et **non le rattachement de l'employeur au secteur d'activités du BTP**. En d'autres termes, l'obligation peut même s'appliquer aux salariés d'une entreprise qui ne fait pas partie de ce secteur. La carte professionnelle du BTP est une carte d'identification, individuelle, de chacun des salariés travaillant sur un chantier.

Plus précisément est concerné par l'obligation de détention de la carte BTP : **tout salarié** accomplissant, dirigeant ou organisant (même à titre occasionnel, accessoire ou secondaire) des travaux de BTP, **quel que soit son contrat de travail** et **quel que soit son employeur** (entreprises de BTP ou de travail temporaire, établies en France ou à l'étranger)

• MODELE DE CARTE



LES AVANTAGES INTERIMAIRES

Retrouvez toutes ces informations sur notre site internet www.smarttlco.fr

LE FASTT

Fonds d'Action
social du Travail
Temporaire,
www.fastt.org

INTERIMAIRE SANTE

Une mutuelle à
prix réduit
Accessible en ligne
[www.interimaires
ante.fr](http://www.interimairesante.fr)
01 44 20 47 40

ACTION LOGEMENT

Démarches en ligne
uniquement
www.actionlogement.fr

Des aides pour faciliter l'accessibilité aux logements temporaires en cas de mission éloignées, des aides au logement, des aides pour passer votre permis de conduire, la location de voiture à prix imbattables, des aides pour financer les vacances, ou la rentrée scolaire des enfants, des prêts à la consommation ou immobilier facilités, etc...

Et bien d'autres encore

SMARTT LCO

Vous met à disposition
des brochures
détaillées en agence

LE FAFTT

LE PASI

LA FORMATION

EN BREF

Connaissez-vous le FAFTT (Fond d'Assurance Formation du Travail Temporaire) ?

www.fastt.org

Vous souhaitez une formation s'inscrivant dans votre plan de carrière ? Vous avez besoin du « recyclage » de votre CACES ?

Plusieurs possibilités s'offrent à vous, nous contacter, contacter le FAFTT, ou faire valoir vos droits au titre de votre CPF :

CPF : Mon Compte Formation, accessible en ligne via l'unique plateforme : moncompteformation.gouv.fr

N'hésitez pas à développer votre carrière :

Le Bilan de Compétences : C'est l'analyse et l'évaluation de vos compétences professionnelles et personnelles, ainsi que de vos aptitudes et de votre motivation. Cela vous permettra d'aboutir à la définition d'un projet professionnel réaliste et adapté au marché de l'emploi.

La validation des acquis : C'est un moyen de reconnaissance officielle des compétences que vous avez acquises par le biais de l'expérience professionnelle

Nous restons à votre écoute, pour toutes questions à propos de formation, sur simple appel téléphonique au 01.60.70.07.32

PASI

Le Passeport sécurité intérim (PASI) est une formation aux fondamentaux de la sécurité sur chantier à destination de tous les intérimaires. Cette formation pratique, dispensée sur deux jours par des organismes de formation référencés par le comité de pilotage du PASI, est validée par un QCM d'évaluation en fin de session.

Le contenu de cette formation suit un cahier des charges précis, élaboré en fonction des exigences des entreprises du BTP et en collaboration avec l'OPPBTP et les animateurs sécurité des entreprises.

MINI FORMATION NOUVEL ARRIVANT

Cette mini formation basée sur les principaux thèmes de sécurité, sourcée depuis l'OPPBTP, est envoyée à chacun de nos intérimaires avant la prise de poste de façon à évaluer, et corriger le cas échéant, rapidement les connaissances de chaque candidat.

EN INTERNE

SMARTT LCO vous propose ses formations internes en sécurité

Notre formation interne à la sécurité au travail, a été créée sur mesure pour évaluer les connaissances de nos candidats, identifier et prévenir les risques.

Cette formation regroupe les principaux thèmes élémentaires :

- * Port des E.P.I
 - * Travail en hauteur
 - * Les engins
 - * risques environnementaux et psychosociaux
 - * accidents
 - * hygiène et ordre
- Puis un test en 40 questions est réalisé pour évaluation.



PREVENTION ET SECURITE

THEMES

- **EPI**
- **TRAVAUX EN HAUTEUR**
- **TMS – PORT DE CHARGES**
- **FOUILLES**
- **ENGINS**
- **CIRCULATION**
- **HYGIENE ET SANTE**
- **PROCEDURE EN CAS D ACCIDENT**
- **RISQUES EN GENERAL**

LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUEL

PORT DES EPI
OBLIGATOIRE

LE PORT DES EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL EST OBLIGATOIRE

Vous êtes censés les connaître et les utiliser en permanence, pour certains postes présentant des risques particuliers, l'entreprise utilisatrice qui vous accueille vous fournira ET vous imposera de porter des équipements spécifiques, prenez connaissances des consignes de sécurité propre au chantier où vous êtes.

N'hésitez pas à demander des EPI supplémentaires dès que vous en avez besoin,



Protection de l'ouïe



Protection du corps



Protection de la tête



Protection des pieds



Protection des mains



Protection des yeux





LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUEL



ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

PRÉVENTION Messages et actions

-  ■ **Le casque** protège la tête contre les chutes d'objets et les heurts. Il doit être ajusté au tour de tête.
-  ■ **Les coquilles ou les bouchons d'oreilles** protègent l'appareil auditif des bruits excessifs.
-  ■ **Les gants** protègent les mains des piqûres, coupures ou maladies de peau. Il existe des gants adaptés aux différents types de travaux : manutention, manipulation de produits chimiques...
-  ■ **Les chaussures ou bottes de sécurité** à semelle et coquille d'acier protègent les pieds des piqûres et écrasements.
-  ■ **Les lunettes de protection ou le masque de protection visage** protègent les yeux ou le visage des poussières et des projections de particules.
-  ■ **Le demi-masque filtrant** protège les voies respiratoires ; il est adapté au type de polluant : poussières, fumées, aérosols.
-  ■ **Le vêtement de travail** doit être ajusté afin qu'il ne soit pas happé dans des mécanismes en mouvement. Les genouillères protègent les articulations.

PENDANT VOTRE MISSION

Ne portez pas de vêtements flottants, ex : chemise ou blouse ouverte, vêtements amples...

Attachez vos cheveux s'ils sont longs..... et évitez les bijoux : bagues, bracelets, colliers qui pourraient provoquer un accident, surtout si vous travaillez sur des machines ou si vous utilisez des outils tournants.

Vérifier les dates de péremption de vos EPI, vous êtes responsable du bon état de vos équipements. **Votre tenue doit être ADAPTÉE À VOTRE LIEU DE TRAVAIL ...**

Des détails qui peuvent entraîner de graves conséquences !



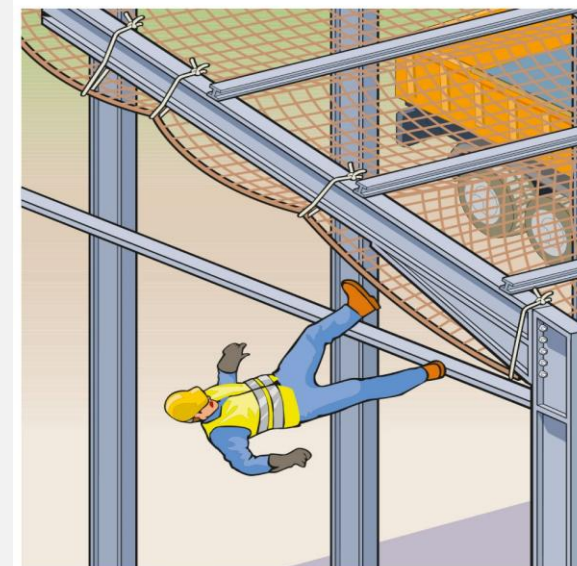
TRAVAUX EN HAUTEUR / FOUILLES



OU/ COMMENT ?

- PLANCHER et TOITURE
- P.I.R plate-forme individuelle roulante
- NACELLE P.E.M.P plate-forme élévatrice mobile de personne
- ECHAFFAUDAGE FIXE ET ROULANT
- PLATE-FORME A ENCORBELLEMENT

Qu'est-ce que la chute de hauteur ?



La chute de hauteur se définit comme une chute de personne depuis :

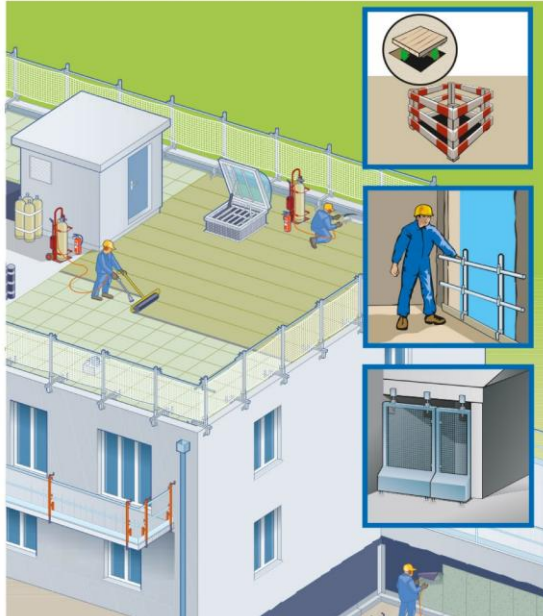
- une position élevée (toiture, pylône) ;
- une position à proximité d'une dénivellation (fouille, trémie) ;
- un équipement qui surélève la personne (tabouret, marchepied...).



La chute de hauteur est la principale cause d'accidents graves et mortels dans les activités du BTP. Ses conséquences sont souvent dramatiques.

TRAVAUX EN HAUTEUR

Protections des zones de circulation



Les zones de circulation et d'intervention d'un ouvrage en construction doivent être protégées : trémies, baies, cages d'escalier et d'ascenseur...

- ✓ Je suis protégé lors de mes déplacements sur le chantier.
- ✓ J'informe mon encadrement si je constate qu'une protection est incomplète ou absente.
- ✓ Je ne modifie pas, je n'enlève pas ces protections.

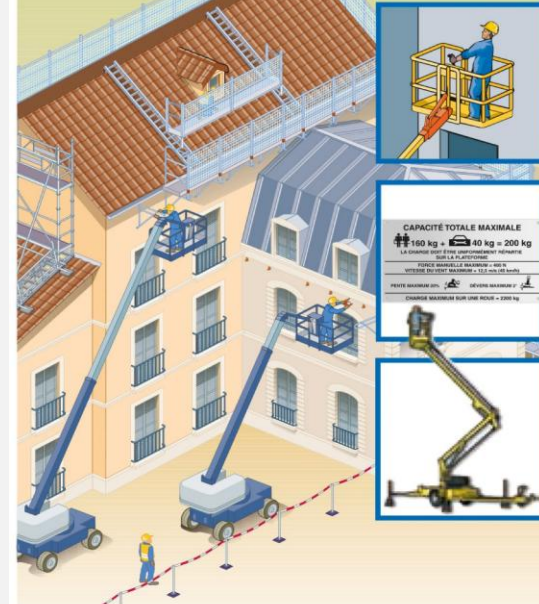
Plate-forme individuelle roulante (légère) PIR(L)



- ✓ Je respecte les instructions de la notice du fabricant: installation, limite de charge...
- ✓ Je déplie les stabilisateurs.
- ✓ J'accède à la plate-forme en suivant les instructions et je referme les garde-corps sur la partie accès.
- ✓ Je déplace la plate-forme repliée en la faisant rouler.

Les garde-corps sont des protections, pas des marches supplémentaires!

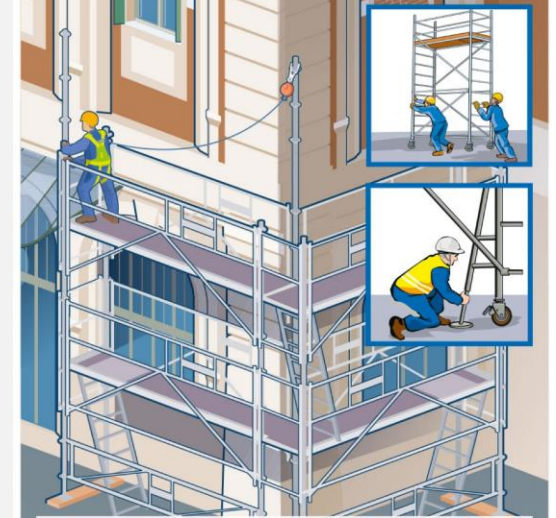
Plate-forme élévatrice mobile de personne (PEMP)



- ✓ Je délimite et signale la zone d'utilisation de la PEMP.
- ✓ Je m'assure que la PEMP a été vérifiée.
- ✓ Je respecte les règles de stabilisation, d'utilisation et de limite de charge conformément à la notice d'instructions.
- ✓ Je ne travaille jamais seul. Une personne est présente au sol.
- ✓ Je respecte les préconisations du fabricant sur l'emploi d'EPI antichute.

Seule une personne autorisée peut manœuvrer cet équipement.

Echafaudage fixe Echafaudage roulant



- ✓ Je respecte la zone de montage qui tient compte des facteurs environnants: coactivité, route, lignes électriques, etc.
- ✓ Je m'assure régulièrement que l'échafaudage est conforme.
- ✓ Je respecte les limites de charge.
- ✓ J'emprunte les accès sécurisés et je referme les trappes après mon passage.
- ✓ Je déplace l'échafaudage roulant à vide (sans personne ni matériel); je relève les stabilisateurs avant le déplacement.
- ✓ Je stabilise l'échafaudage et je bloque les quatre roues avant de monter.

L'assemblage de l'échafaudage est réalisé selon la notice du fabricant par du personnel formé.

TRAVAUX EN HAUTEUR ET FOUILLES



PLATE-FORME INDIVIDUELLE ROULANTE (PIR)

PIR STABILISÉE, LISSE ENCLENCHÉE, JE TRAVAILLE EN SÉCURITÉ

Votre partenaire sécurité sur vos chantiers
www.preventionbtp.fr

OPPBTP
Les professionnels BTP

ÉCHAFAUDAGE ROULANT

AVANT LE DÉPLACEMENT, TOUT LE MONDE DESCEND !

Votre partenaire sécurité sur vos chantiers
www.preventionbtp.fr

OPPBTP
Les professionnels BTP

ÉCHAFAUDAGE ROULANT

STABILISEZ AVANT DE MONTER

Votre partenaire sécurité sur vos chantiers
www.oppbtp.fr

OPPBTP
Les professionnels BTP

TRAVAUX EN HAUTEUR

TRAVAILLEZ AVEC LE BON ÉQUIPEMENT

Votre partenaire sécurité sur vos chantiers
www.oppbtp.fr

OPPBTP
Les professionnels BTP

Fouilles

⚠ Éboulement Ensevelissement

- Baliser les fouilles.
- Blinder ou taluter les fouilles en tranchée ou en puits.
- Réaliser et entretenir les accès.
- Travailler toujours à l'abri des blindages.
- Utiliser les moyens d'accès sécurisés.

Ne pas surcharger les abords de la fouille ni approcher d'engins.

ACCÈS EN HAUTEUR

L'ÉCHELLE EST UN MOYEN D'ACCÈS NON UN POSTE DE TRAVAIL !

Votre partenaire sécurité sur vos chantiers
www.preventionbtp.fr

OPPBTP
Les professionnels BTP

ÉCHAFAUDAGE

SURCHARGE DU PLANCHER = DANGER

Votre partenaire sécurité sur vos chantiers
www.oppbtp.fr

OPPBTP
Les professionnels BTP

EPI SYSTÈME D'ARRÊT DE CHUTE

FORMÉ, ÉQUIPÉ, ACCOMPAGNÉ, J'INTERVIENS EN SÉCURITÉ

Votre partenaire sécurité sur vos chantiers
www.preventionbtp.fr

OPPBTP
Les professionnels BTP

TRAVAUX EN FOUILLES

BLINDEZ LES TRANCHÉES AVANT D'Y TRAVAILLER !

Votre partenaire sécurité sur vos chantiers
www.preventionbtp.fr

OPPBTP
Les professionnels BTP

Dans le bâtiment, près d'1/3 des accidents graves sont dûs aux chutes de hauteur (échelle, échafaudage...)

LES ENGINS : CIRCULATION RISQUES PRÉVENTION

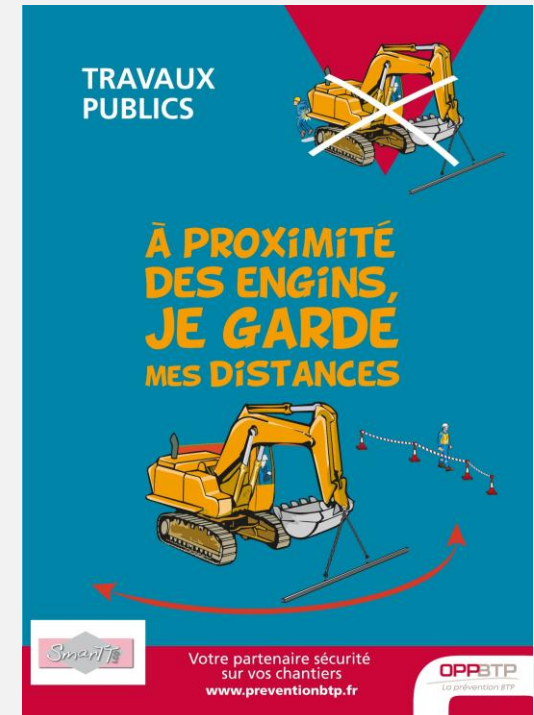
LES ENGINS :

Grue, pelle, mini pelle
Nacelle, camion, voiture,
etc....



Pour conduire un engin, vous devez absolument avoir le permis correspondant à sa catégorie (CACES de A à G pour engins de chantier, CACES grue 1 à 3, permis nacelle...)

Dans tous les cas vous utiliserez l'engin uniquement après la remise par votre responsable de l'autorisation de conduite valable sur le chantier,

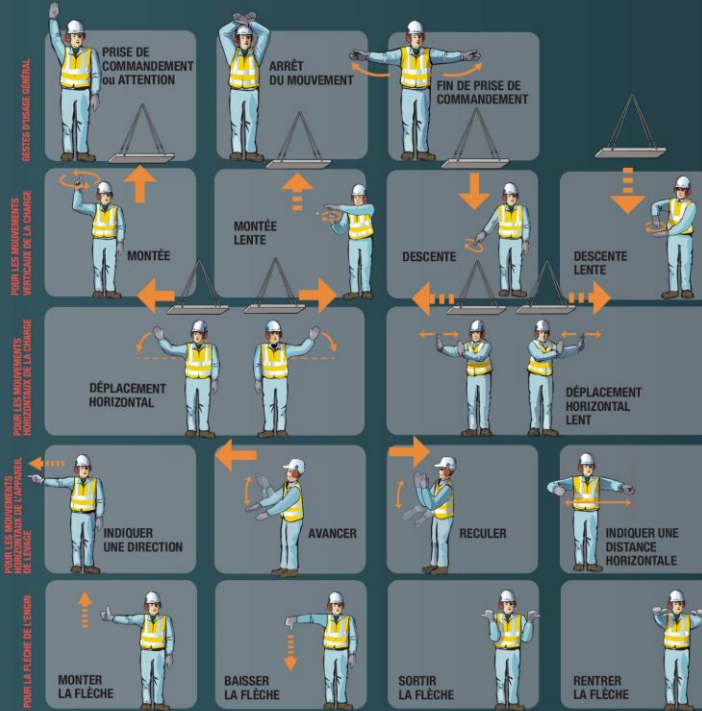


LES ENGINS : CIRCULATION RISQUES PRÉVENTION

LES BONS GESTES DE GUIDAGES

LES GESTES DE COMMANDEMENT

POUR LES APPAREILS DE LEVAGE À CHARGE SUSPENDUE



preventionbtp.fr

OPPBTP
La prévention BTP

Manutentions mécaniques Levage



**⚠ Rupture des accessoires
Chute de la charge**

- Utiliser uniquement les appareils prévus pour le levage.
- Respecter la charge maximale d'utilisation (CMU).

- Amarrer et équilibrer la charge (angle d'élingage de 60°).
- Réformer les sangles et élingues endommagées.
- Être formé pour élinguer les charges.
- Vérifier la conformité et le bon état des accessoires de levage.

Les accessoires de levage doivent être vérifiés tous les ans.

Nacelle - PEMP

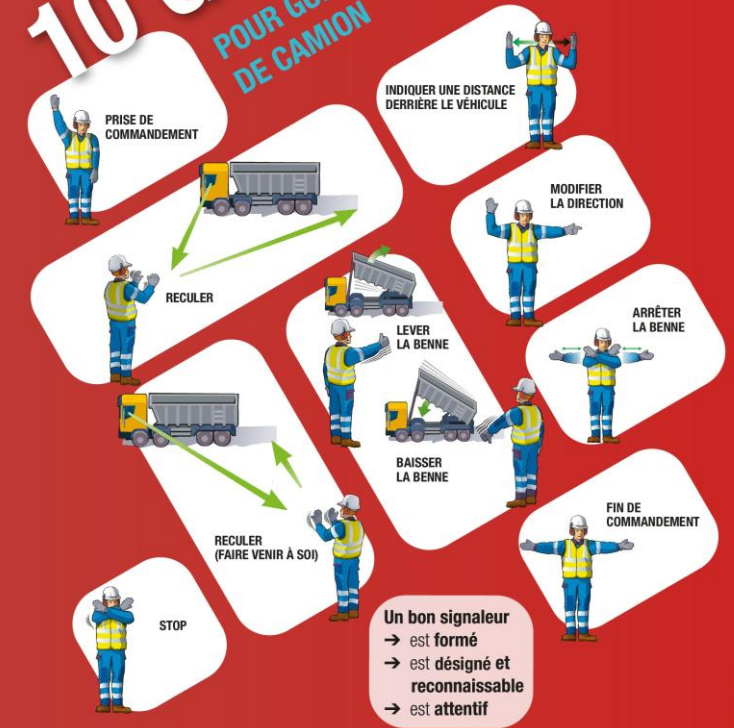


**⚠ Basculement
Renversement**

- Être formé et avoir une autorisation de conduite.
- Respecter les consignes d'utilisation de l'engin.
- Prendre en compte l'environnement.

- Désigner une personne formée au sol pour appeler les secours.
- Baliser les zones d'évolution des PEMP.

10 GESTES POUR GUIDER LES MANŒUVRES DE CAMION

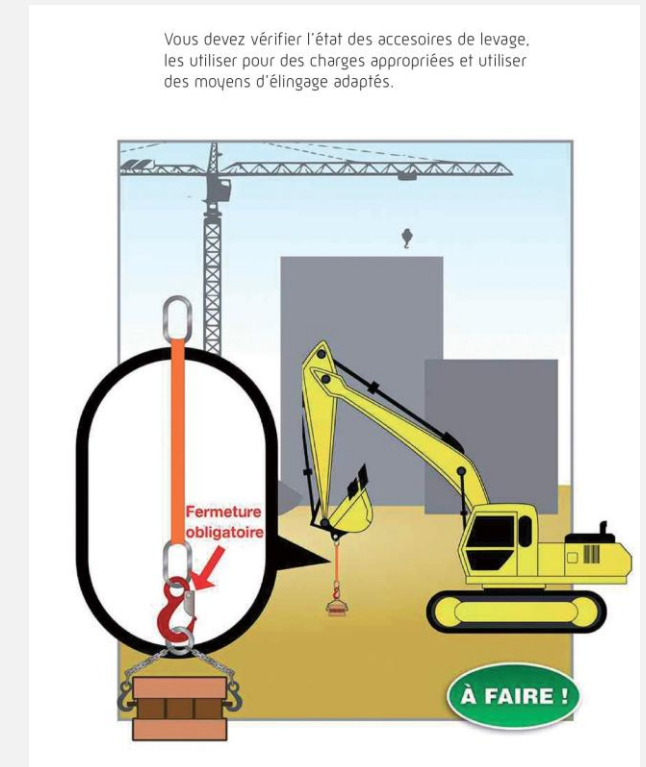


preventionbtp.fr

OPPBTP
La prévention BTP

LES ENGINS : CIRCULATION RISQUES PRÉVENTION

LE LEVAGE ET LES ELINGES



LES ENGINS : CIRCULATION RISQUES PRÉVENTION

PREVENTION

NACELLE



**TRAVAILLEZ
DERRIÈRE
LES GARDE-CORPS**



 Votre partenaire sécurité
sur vos chantiers
www.oppbtp.fr

OPPBTP
La prévention BTP

TRANSPORT
DE MATÉRIEL



**SANGLEZ
LE CHARGEMENT**



 Votre partenaire sécurité
sur vos chantiers
www.oppbtp.fr

OPPBTP
La prévention BTP

PLATE-FORME
ÉLEVATRICE MOBILE
DE PERSONNE
(PEMP)



**AVEC LES INSTRUCTIONS
ET L'AUTORISATION,
JE SUIS PRÊT
À MANŒUVRER**



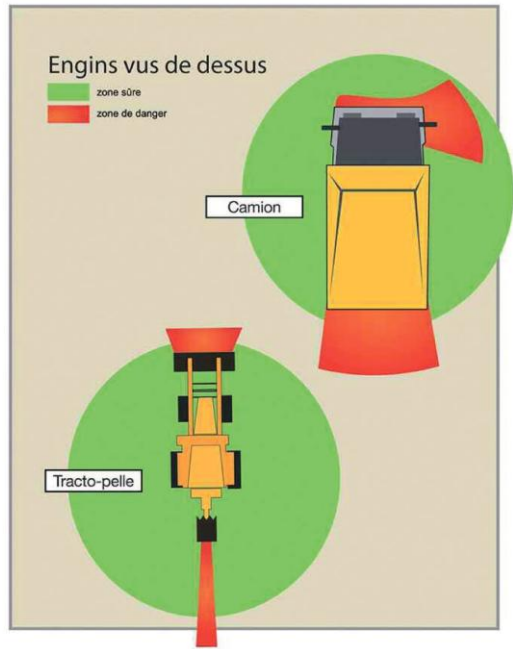
 Votre partenaire sécurité
sur vos chantiers
www.preventionbtp.fr

OPPBTP
La prévention BTP

Vous devez vous placer de façon à être vu
par le conducteur d'engin.

Engins vus de dessus

- zone sûre
- zone de danger



Camion

Tracto-pelle

LES RISQUES GENERAUX

LE RISQUE ELECTRIQUE

LE RISQUE CHIMIQUE

LE RISQUE ROUTIER

LE TELEPHONE

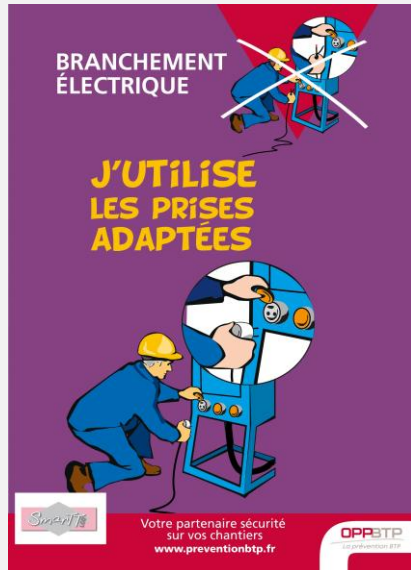
L'ALCOOL, LES DROGUES ET MEDICAMENTS

LES POSTURES ET MANUTENTIONS

LA PENIBILITE

LES RISQUES

ELECTRIQUE



Les armoires électriques doivent être fermées à clés.
Seules les personnes habilitées peuvent y intervenir.



Vous pouvez intervenir seulement si vous avez l'habilitation adaptée
(formation + autorisation écrite de l'entreprise)



LES RISQUES

LES PRODUITS DANGEREUX



RISQUES chimiques
Irritations, brûlures chimiques, intoxications, brûlures par inflammation ou explosion

CAUSES

▲ Méconnaissance des produits utilisés



EN PRATIQUE

■ Avant utilisation, lire les mentions de l'étiquette sur le contenant.

PRÉSENTATION		Nom du produit
	PRODUIT	Mention d'avertissement
	DANGER	Substances dangereuses
	Contient du	Mentions de danger
	BRAS DE BOUILLE	Conseils de prudence
	XYLÈNE	Nom et adresse du fournisseur
		
		
		
		
		
		
		
		
		
		
		
		
		

LES RISQUES

LES PRODUITS DANGEREUX

PRODUITS DANGEREUX

L'ÉTIQUETTE INDIQUE LE DANGER

Votre partenaire sécurité sur vos chantiers
www.oppbtp.fr

SmartT

OPPBTP
La prévention BTP

SAVOIR LIRE L'ÉTIQUETTE D'UN PRODUIT CHIMIQUE

PRODUIT DANGER
Contient du BRAI DE HOUILLE XYLÈNE

Nom du produit

Mention d'avertissement

Substances dangereuses

Mentions de danger

Conseils de prudence

Nom et adresse du fournisseur

Fabricant DUPONT

Pictogrammes de danger

Explosif, Inflammable, Comburant, Gaz sous pression, Corrosif, Toxique/mortel, Nocif/alération de la santé, Toxique/nuisible pour la santé, Dangereux pour l'environnement

www.preventionbtp.fr

OPPBTP
La prévention BTP

PASSEZ SIMPLEMENT À LA PRÉVENTION

UTILISATION DE SOLVANTS

MASQUE ADAPTÉ, SANTÉ PRÉSERVÉE

Votre partenaire sécurité sur vos chantiers
www.preventionbtp.fr

OPPBTP

PRODUITS DANGEREUX

UTILISATION DE PRODUITS DANGEREUX

Utilisation

- Présenter les consignes de sécurité dans une notice de poste et les expliquer.
- Attirer l'attention sur l'étiquette placée sur le bidon.
- Refermer les récipients après usage.
- Travailler à l'écart de toute source d'inflammation (scie, meuleuse, source d'étincelles, cigarette).
- Ne pas porter les mains au visage ou aux yeux.
- Se laver les mains à l'eau et au savon régulièrement et systématiquement en fin de tâche.

EPI

- Porter des vêtements en coton à manches longues.
- Porter des gants résistants (PVC ou caoutchouc néoprène) selon la nature des produits, et un écran facial lors d'utilisation de produits irritants ou corrosifs.

Secours

- Mettre à proximité de la zone de travail un extincteur adapté au risque d'incendie.
- Mettre à disposition des matériaux absorbants en cas de renversement de produits.
- Mettre à disposition une douche de sécurité et un rince-œil.

Déchets

- Faire mettre les résidus de produits et les bidons vides dans un container identifié.

34 • OPBTP • ACCUEILLANT MAÇON

LES RISQUES

LA ROUTE

CIRCULATION
ROUTIÈRE



SUR LE TRAJET
JE LAISSE
SONNER !



SmartTTS

Votre partenaire sécurité
sur vos chantiers
www.oppbtp.fr

OPPBTP
La prévention BTP



RISQUES
Accident de la route
Incapacité, décès



CAUSES

- ▲ Non-respect du code de la route
- ▲ Défaut de vigilance
- ▲ Négligence
- ▲ Consommation d'alcool, drogue, médicaments, tabac

EN PRATIQUE



- Le respect du code de la route est la première condition d'une conduite en sécurité.
- Faire systématiquement une pause dès les premiers signes d'endormissement (bâillements, clignements des yeux) et après 2 heures de route.
- L'alcool, la drogue et certains médicaments diminuent les réflexes et majorent le risque d'accident.
- En cas de choc à 50 km/h, le poids des objets projetés est multiplié par 40 (un tournevis de 200 grammes équivaut à un projectile de 8 kg pouvant transpercer la tôle de séparation de la cabine de conduite).
- Mesures de précautions concernant le chargement :
 - calculer son poids et le comparer au PTAC ;
 - l'arrimer au plancher ou aux parois à l'aide de sangles ;
 - couvrir les matériaux avec des bâches ou des filets adaptés afin d'éviter leur dispersion ;
 - vérifier la fermeture des portes et des ridelles.

ORDRE ET CIRCULATIONS

TRANSPORT ET CONDUITE D'UTILITAIRES LÉGERS



PRÉVENTION Messages et actions

Bons comportements

- Attacher sa ceinture.
- Respecter les limitations de vitesse.
- Respecter les distances de sécurité.
- Ne pas téléphoner en conduisant.

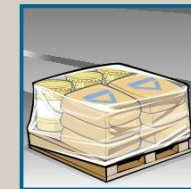


Vigilance

- En cas de longs trajets, faire des pauses régulières.
- Rappeler que l'alcool, la drogue et certains médicaments sont interdits.

État du véhicule et chargement

- Respecter le poids total autorisé en charge (PTAC) du véhicule.
- Répartir et arrimer les différentes charges.
- Vérifier ou faire vérifier régulièrement l'état et la pression des pneus ainsi que le niveau des liquides (liquide de frein, liquide de refroidissement, huile moteur).
- Signaler toute anomalie détectée lors de la conduite.



LES RISQUES

ALCOOL - TABAC - DROGUE - TELEPHONE

HYGIÈNE - SANTÉ

CONSOMMATION D'ALCOOL, DROGUE, MÉDICAMENTS, TABAC



PRÉVENTION Messages et actions

Alcool

- Ne pas boire d'alcool sur le chantier.
- Éviter la consommation d'alcool avec certains médicaments.
- Prendre en compte le temps d'élimination de l'alcool.

Drogue

- La consommation de drogue est interdite.
- L'usage illicite de stupéfiants est un délit.

Médicaments psychotropes

- Lire la notice et les précautions d'utilisation.
- Repérer le pictogramme de vigilance à la conduite.
- Informer son médecin traitant de son activité professionnelle.

Tabac

- Ne pas fumer sur le lieu de travail.
- Arrêter de fumer (se faire aider par son médecin traitant en cas d'échec).

Hygiène alimentaire

- Manger équilibré et à heures fixes.
- Ne pas sauter de repas, surtout celui du matin.



RISQUES Dégradation des réflexes et de la santé

Diminution de la vigilance et des réflexes
Vertiges, perte d'équilibre
Dépendance
Maladies psychiatriques, cancers



CAUSES

▲ Atteintes physiologiques et neurologiques

EN PRATIQUE

- Le taux de 0,5 gramme d'alcool par litre de sang est la limite réglementaire à ne pas dépasser lors de la conduite d'un véhicule. Ce taux d'alcoolémie est atteint après une consommation moyenne de 2 verres de vin de 10 centilitres à 12 degrés.
- L'alcool diminue les réflexes, la vigilance et la dextérité, ce qui peut entraîner des conséquences très graves lors de la conduite d'engin, de l'utilisation de machine dangereuse, ou d'un travail en hauteur (vertige, perte d'équilibre).
- Le cannabis a un temps d'élimination de l'ordre de 24 heures. Le cannabis diminue les capacités de mémoire immédiate et de concentration. Il peut aggraver des troubles psychiques tels que anxiété, panique, dépression. La fumée du cannabis contient en outre des substances cancérigènes. Lors de la conduite sous l'effet du cannabis, le risque d'accident mortel est presque doublé.
- La prise de médicaments, notamment les psychotropes, peut entraîner somnolence, baisse de vigilance, diminution des réflexes. Lors de ses prescriptions, le médecin traitant doit connaître la nature du poste occupé (conduite de véhicule, utilisation de machines dangereuses, travail en hauteur). Demander l'avis du médecin du travail. L'association médicaments-alcool peut décupler les risques d'accident lors de la conduite de véhicule ou l'utilisation de machines.
- Outre les risques cardio-vasculaires et les cancers qu'il génère, le tabac amplifie les effets nocifs de certaines poussières et de certains gaz.
- Associer fruits et légumes dans l'alimentation; ne pas boire de boissons alcoolisées; prendre un bon repas le matin pour éviter l'hypoglycémie en fin de matinée (malaises).

LES RISQUES

PREVENTION : LA SANTE

Identifier les dangers pour préserver votre santé

Pour ne pas prendre de risques, il est important de vérifier les outils, les matériaux, les machines, les voies empruntées et les lieux de stockage, il faut éliminer tout danger.

- Les zones dangereuses doivent être signalées et délimitées afin d'éviter que le désordre ne s'installe pour minimiser les chutes de matériel.
Ex. : protection collective, balisage, garde-corps...



- Respecter la symbolique des couleurs:



JAUNE =
avertissement
de DANGER

ROUGE =
INTERDICTION ou
DANGER IMMÉDIAT

BLEU =
OBLIGATION

SANTÉ



**AVEC OU SANS BULLES,
BUVEZ DE L'EAU !**



Votre partenaire sécurité
sur vos chantiers
www.preventionbtp.fr

OPP3TP
La prévention BTP

LES RISQUES

LES POSTURES ET LES MANUTENTIONS

Mal aux genoux ?
Mal aux coudes ?
Mal au dos ?
Mal aux épaules ?



Les **TMS***, pensez-y **aujourd'hui** pour ne pas en souffrir **demain**

www.preventionbtp.fr

OPPBTP
La prévention BTP

* Troubles musculo-squelettiques

MANUTENTIONS MANUELLES **STOP** AU DOS QUI « CRAC » !



Utilisez des aides à la manutention.



Portez les charges près du corps.



Déchargez le plus près du lieu d'utilisation.



Assurez une bonne prise et prenez la position de l'haltérophile.



Portez à deux ce qui est lourd et encombrant.



Altermes tâches simples et travaux ardues.

www.preventionbtp.fr

[f](#) PreventionBTP [@preventionbtp](#) [PreventionBTP](#)

PASSEZ SIMPLEMENT À LA PRÉVENTION

OPPBTP
La prévention BTP

LES RISQUES

LES POSTURES ET LES MANUTENTIONS

Les 10 facteurs sur lesquels agir*:

Contraintes physiques marquées

- Manutentions manuelles de charges.
- Postures pénibles.
- Vibrations.

Environnement physique agressif

- Risques chimiques et agents chimiques dangereux.
- Activités exercées en milieu hyperbare.
- Bruit.
- Températures ambiantes.

Certains rythmes de travail

- Travail de nuit.
- Travail en équipes successives.
- Gestes répétés.

* Suivant l'accord professionnel de branche du 20 novembre 2012.



Manutentions manuelles

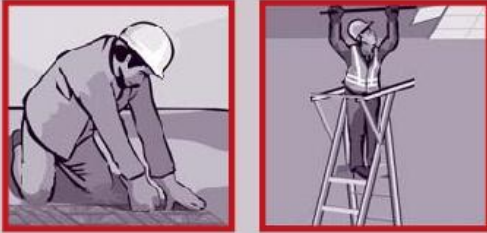
- **Identifier** les charges excessives en poids, en dimension ou en volume, ainsi que la fréquence des manutentions.
- **Privilégier** la mécanisation et utiliser des aides à la manutention.
- **Aménager** les accès et les zones de manutention.
- **Organiser** les approvisionnements, les stockages et les distributions au poste de travail.
- **Réduire** le poids et l'encombrement des conditionnements.
- **Former** le personnel.



LES RISQUES

LA PENIBILITE

Postures pénibles



Position forcée des articulations: dos penché, bras en l'air, à genoux, en déséquilibre, en torsion...

Trois facteurs accentuent la pénibilité des postures: maintien de charges ou d'éléments, effort musculaire, appui prolongé sur les articulations.

△ Effets immédiats: fatigue, lumbago.

Effets différés: affections du bas du dos, des membres inférieurs, des épaules, coudes, poignets; TMS.

Postures pénibles

- **Identifier** les postures.
- **Utiliser** des équipements permettant de régler la hauteur du plan de travail.
- **Organiser** le poste de travail: faire tourner les équipes, éliminer les postures les plus défavorables, etc.
- **Limiter** les interventions dans les espaces contraints.
- **Réduire** les facteurs d'aggravation de la situation: bruit, températures élevées ou basses, vibrations, répétition des efforts.



Températures ambiantes

- **Recenser** les situations et consulter les prévisions Météo France.
- **Aménager** le rythme et le temps de travail (décaler les horaires, limiter les temps d'exposition).
- **Mettre** à disposition des locaux ventilés ou chauffés.
- **Porter** des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés et confortables: vêtements chauds, aérés...
- **Former** les secouristes.



VIGILANCE ET QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT

OPPBTP
L'OPPBTP pour la prévention des accidents de travail

En cas d'accident

Appelez le sauveteur secouriste du travail qui, après avoir examiné la victime, vous demandera d'appeler les secours.

Téléphonez au :

18
Pompiers

112
Centre d'appels secours
et dites...

15
Samu

1 Ici chantier

À (commune ou arrondissement)
N° Rue
En face de
Téléphone ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

2 Précisez la nature de l'accident

Par exemple : éboulement, asphyxie, chute...
Précisez la position du blessé et s'il y a nécessité de dégagement.
Par exemple : le blessé est sur le toit, il est au sol ou dans une fouille...

3 Signalez le nombre de blessés et leur état

Par exemple : trois ouvriers blessés dont un saigne et un ne parle pas.

4 Décrivez l'intervention du secouriste

Par exemple : premiers soins, bouche à bouche...

5 Fixez un point de rendez-vous

et envoyez quelqu'un à ce point pour guider les secours.

6 Faites répéter le message

Ne raccrochez jamais le premier.

SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL : une liste à jour mentionnant leur nom doit être affichée sur le chantier. Les sauveteurs secouristes du travail sont reconnaissables au logo placé sur leur casque et sur leur tenue de travail.



Premiers secours



! Accident de personne

- Protéger la zone pour éviter un autre accident, couvrir la victime.
- Alerter le sauveteur-secouriste du travail (SST).
- Appeler les secours d'urgence (18, 112 ou 15).
- Secourir.



Départ de feu



! Incendie

- Alerter au feu.
- Utiliser l'extincteur mis à disposition.



EN CAS D'ACCIDENT

LA PROCEDURE

PROCÉDURES EN CAS D'URGENCE

PREMIERS SECOURS



Je suis témoin d'un accident...

- je ne bouge pas la victime,
- je la couvre d'une couverture,
- je ne lui donne pas à boire,
- je protège la zone,
- j'éloigne les curieux.

Je fais soigner immédiatement toute blessure, même légère.



• OPPBTP - NOUVEL ARRIVANT MAÇON



J'alerte les secours en composant
le 18, le 112* ou le 15
et je suis les instructions.

* Numéros à composer d'un poste fixe ou mobile.

NOUVEL ARRIVANT MAÇON - OPPBTP • 7

HYGIENE ORDRE ET PROPRETE

L'HYGIENE

HYGIÈNE - SANTÉ

INSTALLATIONS D'HYGIÈNE



• OPPBTP - NOUVEL ARRIVANT MAÇON

HYGIÈNE



JE SÉPARE
MES VÊTEMENTS
PROPRES
DE MES
VÊTEMENTS
SALES



Smart

Votre partenaire sécurité
sur vos chantiers
www.prevention.fr

OPPBTP
La prévention BTP

HYGIÈNE



JE ME LAVE
LES MAINS
APRÈS TRAVAUX



Smart

Votre partenaire sécurité
sur vos chantiers
www.preventionbtp.fr

OPPBTP
La prévention BTP

HYGIENE ORDRE ET PROPRETE

ORDRE ET PROPRETE D UN CHANTIER

ORDRE ET RANGEMENT



BALAYER, NETTOYER, C'EST UNE CHUTE ÉVITÉE



Smart

Votre partenaire sécurité sur vos chantiers
www.preventionbtp.fr

OPPBTP
La prévention BTP

CIRCULATIONS SUR CHANTIER



BALISEZ LES ZONES DE CIRCULATION

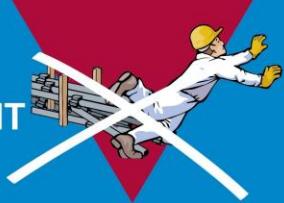


Smart

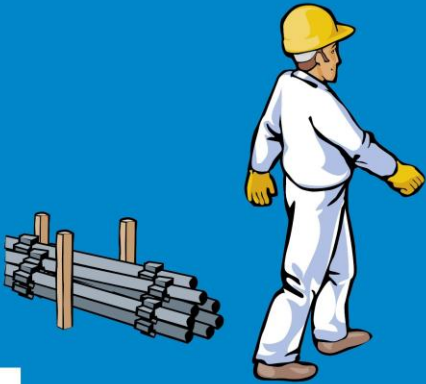
Votre partenaire sécurité sur vos chantiers
www.oppbtp.fr

OPPBTP
La prévention BTP

ORDRE ET RANGEMENT



SUPPRIMEZ LES OBSTACLES !



Smart

Votre partenaire sécurité sur vos chantiers
www.oppbtp.fr

OPPBTP
La prévention BTP

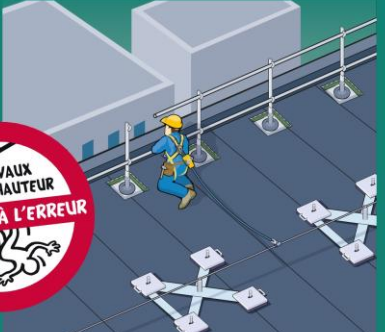
HYGIENE ORDRE ET PROPRETE

ACCES SECURISE

TRAVAUX SUR TOITURE



**POUR CIRCULER
OU TRAVAILLER,
ÊTRE PROTÉGÉ
EST UNE NÉCESSITÉ**



**TRAVAUX EN HAUTEUR
PAS DROIT À L'ERREUR**

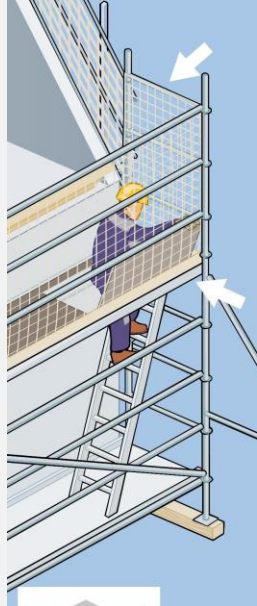
Votre partenaire sécurité
sur vos chantiers
www.preventionbtp.fr

OPPBTP
La prévention BTP

ÉCHAFAUDAGE



**PASSEZ
PAR LES ACCÈS
SÉCURISÉS**



Smart

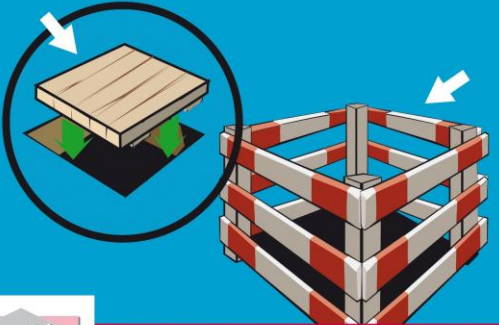
Votre partenaire sécurité
sur vos chantiers
www.oppbtp.fr

OPPBTP
La prévention BTP

TRÉMIES



**ÉVITEZ DE
PASSER À LA
TRAPPE !**



Smart

Votre partenaire sécurité
sur vos chantiers
www.oppbtp.fr

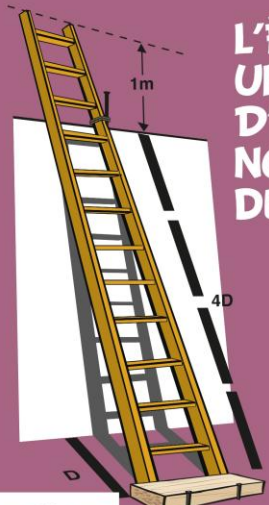
OPPBTP
La prévention BTP

HYGIENE ORDRE ET PROPRETE

ACCÈS EN HAUTEUR



**L'ÉCHELLE EST
UN MOYEN
D'ACCÈS
NON UN POSTE
DE TRAVAIL !**



Smart

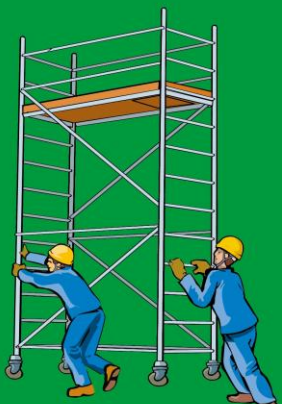
Votre partenaire sécurité
sur vos chantiers
www.preventionbtp.fr

OPPBTP
La prévention BTP

**ÉCHAFAUDAGE
ROULANT**



**AVANT LE DÉPLACEMENT,
TOUT LE MONDE DESCEND !**



Smart

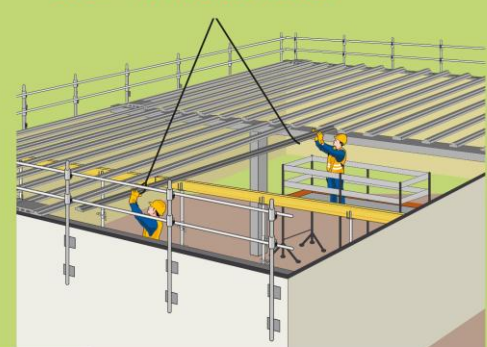
Votre partenaire sécurité
sur vos chantiers
www.preventionbtp.fr

OPPBTP
La prévention BTP

POSE DE POUTRELLES



**UTILISEZ DES
PLATES-FORMES
DE TRAVAIL**



Smart

Votre partenaire sécurité
sur vos chantiers
www.preventionbtp.fr

OPPBTP
La prévention BTP

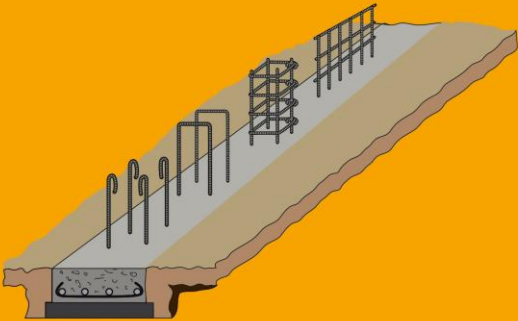
EN GENERAL – SOYEZ VIGILANTS

SE PROTEGER

TRAVAUX
DE BÂTIMENT



**TOUJOURS PROTÉGER
LES ACIERS EN ATTENTE**



Smart

Votre partenaire sécurité
sur vos chantiers
www.preventionbtp.fr

OPPBTP
La prévention BTP

TRAVAUX
BRUYANTS



**SI VOTRE PRÉSENCE
N'EST PAS
INDISPENSABLE,
ÉLOIGNEZ-VOUS
DU BRUIT !**



Smart

Votre partenaire sécurité
sur vos chantiers
www.preventionbtp.fr

OPPBTP
La prévention BTP

TRAVAIL
DE NUIT



**RESTEZ VISIBLE EN
TOUTES CIRCONSTANCES !**



Smart

Votre partenaire sécurité
sur vos chantiers
www.preventionbtp.fr

OPPBTP
La prévention BTP

HYGIENE ORDRE ET PROPRETE

TRAITEMENT DES DECHETS

ENVIRONNEMENT

TRAITEMENT DES DÉCHETS



PRÉVENTION

Messages et actions

Protection des accès

- Mettre en place des barrières rigides autour des zones dangereuses et une signalisation précisant la nature du danger (par ex., chute d'objets).
- Installer une passerelle couverte au droit de chaque point d'entrée au bâtiment.



Tri des déchets

- Montrer l'emplacement des bennes à déchets.



Évacuation des déchets

- Utiliser un monte-matériaux équipé d'une benne à gravats.
- Utiliser un chariot élévateur équipé d'un godet ou d'une benne à gravats.
- Utiliser une goulotte installée sur un échafaudage ou au droit d'une fenêtre.
- Utiliser un bac à gravats.

GRAVATS



**ÉVACUEZ PAR LES
GOULOTTES
ET NON PAR-DESSUS BORD !**



Smart

Votre partenaire sécurité
sur vos chantiers
www.oppbtp.fr

OPPBTP
La prévention BTP

Environnement



Pollution

- Limiter l'utilisation de moteurs thermiques.
- Utiliser de préférence des produits « verts ».
- Collecter, trier et évacuer les déchets.
- Signaler et traiter toute pollution accidentelle.

PENSEZ A NOUS
RAMENER VOS
CHAUSSURES ET
CASQUES USAGES EN
AGENCES NOUS LES
RECYCLONS !

POUR UNE MISSION EN TOUTE SECURITE

- Je respecte les consignes,
- Je laisse en place les protections collectives,
- Je porte mes protections individuelles,
- Je respecte les interdictions de fumer, de consommer des boissons alcoolisées ou de me droguer,
- Je signale à mon chef direct les matériels défectueux et les situations dangereuses.

RETROUVEZ NOTRE ACTUALITE, TOUTES LES
INFORMATIONS ET LIENS SUR NOTRE SITE INTERNET

www.smarttlco.fr



QUIZ

LANCEZ-VOUS SCANNER LE QR CODE POUR
EVALUER VOS CONNAISSANCES EN SECURITE.

